

# I-Emploi à domicile: comment payer 50% seulement grâce au crédit d'impôt instantané

le 27/01/2022 à 19h47 par Laurence Le Dren - Notre Temps

© Adobestock

Le nouveau dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt permet de régler seulement 50% du coût des emplois à domicile, notamment pour les heures de ménage et de jardinage. Comment en profiter.

Un remboursement immédiat, c'est la nouveauté. Depuis le 1er janvier 2022, **si vous employez un salarié à domicile** payé via le [Cesu](#) (sans passer par une entreprise et en dehors de la garde d'enfants) vous pouvez obtenir **tout de suite votre crédit d'impôt**. Autrement dit: vous payez 50% (salaire et charges ) puis vous êtes quitte.

## Profitez de votre crédit d'impôt immédiatement

En pratique, votre crédit d'impôt de 50% est **automatiquement déduit** quand vous remplissez votre déclaration mensuelle sur le site du Cesu. Avantages: **moins d'argent à décaisser** et un budget plus facile à suivre.

Par exemple: vous déclarez 100€ de salaire net mensuel pour le salarié qui vous aide à la maison ou à l'entretien du jardin, et payez 62,56€ de cotisations sociales. Le total **prélevé sur votre compte en banque** ne sera pas 162,56€ mais seulement 81,28€. (grâce [au crédit d'impôt de 50%](#))

## Comment bénéficier du crédit d'impôt instantané?

Pour profiter de ce nouveau dispositif officiellement nommé "**Cesu Avance immédiate**" vous devez avoir activé [le service Cesu+](#). Pas de panique! Vous serez guidé sur le site Cesu.fr

Le principe du Cesu+: vous déclarez les heures travaillées chaque mois, le reste est automatique. **L'Urssaf prélève directement le salaire** de l'employé à domicile et les cotisations sociales **sur le compte bancaire du particulier employeur**, puis l'Urssaf verse le salaire net au salarié.

Si vous avez adhéré au Cesu+, vous pouvez désormais demander le "Cesu avance immédiate". Attention, pour en bénéficier dès le mois janvier 2022, vous devez activer Cesu+ avant lundi 31.